

Questions au Feuilleton

2. a) Isolants thermiques conçus pour les conduits, tuyaux, chaudières et réservoirs; matières pour envelopper devant être utilisées exclusivement avec de tels isolants, poêles à bois, calorifères à bois et chaufferettes à bois, à l'exclusion des poêles, calorifères et chaufferettes qui brûlent de l'huile ou du gaz combiné avec du bois et des foyers, minuteriers automatiques pour matériel électrique, conçus surtout pour réduire la consommation d'énergie plutôt que pour la commodité et la sécurité ou pour donner un effet visuel, à l'exclusion de celles conçues comme parties intégrantes d'appareils électriques ménagers ou de tout autre matériel électrique, déflecteurs conçus pour réduire la consommation de combustible et destinés à être installés sur des véhicules à moteur et sur des remorques, roues hydrauliques pour convertir l'énergie hydraulique en énergie mécanique ou électrique; pompes et génératrices conçues expressément pour servir avec de telles roues hydrauliques, dispositifs d'étanchéité et abris de zone de chargement, conçus pour économiser l'air chauffé ou réfrigéré pendant le chargement et le déchargement et condensateurs pour l'amélioration du facteur de puissance. b) Une vaste gamme d'articles à l'égard desquels le ministère n'a pas reçu d'éléments de preuve indiquant qu'il s'agit de dispositifs pour économiser l'énergie et qui n'ont pu être reconnus indépendamment comme tels par les experts au service du ministère.

REVENU NATIONAL—LES DÉPENSES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE NEW WESTMINSTER

Question n° 442—M. Leggatt:

Depuis 1970, quelle somme le ministère du Revenu national et les organismes qui en relèvent ont-ils dépensée dans la circonscription de New Westminster, au cours de chaque année financière?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): 1969-1970: non disponible; 1970-1971: non disponible; 1971-1972: \$449,305; 1972-1973: \$514,578; 1973-1974: \$546,925; 1974-1975: \$125,396; 1975-1976: \$136,336; 1976 au 31 octobre 1977: \$154,709.

LA BALANCE COMMERCIALE DU CANADA

Question n° 534—M. Howie:

A combien s'établit, en milliards de dollars, la balance commerciale du Canada pour les années a) 1973, b) 1975, c) 1976?

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada signale que la balance commerciale du Canada s'établissait comme suit:

a) 1973+2.74; b) 1975-0.53; c) 1976+1.09.

LE TOURISME

Question n° 724—M. Herbert:

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a-t-il contribué financièrement à la construction d'un centre touristique dans le comté de Soulanges (Qué.) et, dans l'affirmative, a) pour quel montant, b) des conditions étaient-elles assorties à cette contribution?

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): a) Dans le cadre du projet de travaux d'hiver pour la création d'emplois du gouvernement fédéral, l'Office de tourisme du Canada a fait une contribution de \$80,000 pour la construction d'un centre touristique permanent à Rivière-Beaudette, autoroute 20, dans le comté de

[M. Guay (Saint-Boniface).]

Soulanges (Québec). b) Voici les grandes lignes du projet. Objectif: stimuler rapidement la création d'emplois au cours de l'hiver partout au Canada. Méthode: faire des travaux de nettoyage, de remise à neuf, de conception nouvelle ou accroître les installations spéciales, les caractéristiques ou l'équipement pour au moins une attraction ou installation touristique par province. Contribution des provinces: la contribution des provinces devait équivaloir le plus possible à la contribution fédérale (contribution provinciale minimale de 25% des coûts des projets choisis). Coûts: les coûts devaient être consacrés surtout à la main-d'œuvre même si une faible portion pouvait être attribuée à l'équipement dans la mesure où ils avaient trait à la création d'emplois. Environ 75% de la contribution fédérale devait être accordée pour l'année financière 1971-1972 se terminant le 31 mars 1972, et 25% au cours des deux mois d'avril et mai se terminant le 31 mai 1972.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS

La Chambre passe à l'étude du bill C-5, tendant à modifier la loi électorale du Canada, dont le comité permanent des privilèges et élections a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme les honorables députés le savent il y a au *Feuilleton* 18 motions relatives à l'étude de l'étape du rapport du bill C-5, Loi modifiant la loi électorale du Canada. Sur ces 18 motions, de l'avis de la présidence, 12 ne satisfont pas aux exigences prévues au Règlement de la Chambre ou dans les précédents qui, en somme, empêchent les amendements de dépasser, soit la portée d'un article ou la portée du bill lui-même, ou de chercher à amender la loi principale. De plus, certaines de ces motions ne sont pas accompagnées de recommandations royales et, par conséquent, enfreignent la prérogative royale.

[Traduction]

Pour tout de suite, j'ai l'intention d'exposer à la Chambre mes vues concernant chacune des dix-huit motions. Je le répète, la motion n° 12 ne me semble pas satisfaisante au Règlement et aux précédents établis. J'estime que les motions n°s 1 et 6 dépassent la portée de l'article qu'elles ont pour objet d'amender et, par conséquent, qu'elles sont irrecevables. Pour étayer ma décision, je renvoie les députés à la page 521 de May.

Les motions n°s 3, 7 et 12 inscrites au nom du député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) contreviennent également à la procédure, en ce sens qu'elles introduisent dans le bill une nouvelle proposition. A cet égard, je renvoie le député au commentaire 203 de Beauchesne.

Les motions n°s 5, 8 et 15 dépassent la portée du bill lui-même et amendent la loi que celui-ci modifie; par conséquent, elles sont irrecevables.